

Révision de la ZPPAUP et création d'une  
Aire de Mise en Valeur de l'Architecture  
et du Patrimoine  
à Bergerac

(devenant Site Patrimonial Remarquable au jour de sa création,  
conformément à l'article 114 de la loi n°2016-925 du 7 Juillet 2016)



**Plan de Zonage  
2/4 Zonage  
Centre Ancien**  
Echelle 1/2 500  
Septembre 2017

Communauté d'Agglomération Bergeracoise  
Ville de Bergerac  
Unité Départementale de l'Architecture et du  
Patrimoine de la Dordogne  
ArchStudio : sari d'architecture et urbanisme  
Métropolis urbanistes sari  
Mathias Somin paysagiste d'pig  
Urbanist' conception graphique  
Source : Cadastre DOFIP

**Légende**

- A1: Centre-ville historique
- A2: Ville de XIXème et Faubourgs
- A3: Témoins de l'histoire industrielle : Quartiers artisanaux et sites industriels en mutation ou en activité.
- A4 : secteur des Frères Prêcheurs - urbanisme moderne
- A5 : Espaces naturels, grands domaines et hameaux
- A6 : Espaces en lien avec la Dordogne et les ruisseaux
- Monuments historiques classés ou inscrits
- Immeubles remarquables à conserver et à restaurer
- Bâti d'intérêt patrimonial participant à la qualité urbaine
- Immeubles protégés au titre de monuments historiques
- berges à préserver
- parc
- Barrage
- Patrimoine à valoriser
- Construction récente ou en cours
- Haie bocagère / allée plantée
- Chemin à valoriser
- Accès aux berges
- Murs et clôtures à conserver
- Point de vue à préserver

